

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO R 1310

NOIR DE CARBONE LIVRÉ EN SACS
DESTINÉ À L'INDUSTRIE DES ELASTOMÈRES

ÉCHANTILLONNAGE

1^{ère} ÉDITION

Novembre 1970

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 1310, *Noir de carbone livré en sacs destiné à l'industrie des élastomères – Echantillonnage*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 45, *Caoutchouc*, dont le Secrétariat est assuré par la British Standards Institution (BSI).

Les travaux relatifs à cette question aboutirent à l'adoption du Projet de Recommandation ISO N° 1310 qui fut soumis, en septembre 1967, à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé par la majorité requise des Comités Membres. Cependant, pour répondre aux objections du Comité Membre de la France, un deuxième Projet de Recommandation ISO N° 1310 fut élaboré et fut soumis, en juin 1969, à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Inde	Roumanie
Allemagne	Iran	Royaume-Uni
Australie	Israël	Suède
Autriche	Italie	Suisse
Brésil	Nouvelle-Zélande	Tchécoslovaquie
Canada	Pays-Bas	Thaïlande
Espagne	Pérou	Turquie
France	Pologne	U.R.S.S.
Grèce	Portugal	U.S.A.
Hongrie	R.A.U.	

Aucun Comité Membre ne se déclara opposé à l'approbation du deuxième Projet.

Ce deuxième Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO, qui décida de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

NOIR DE CARBONE LIVRÉ EN SACS DESTINÉ À L'INDUSTRIE DES ELASTOMÈRES

ÉCHANTILLONNAGE

1. OBJET

La présente Recommandation ISO fixe une méthode d'échantillonnage du noir de carbone utilisé dans l'industrie des élastomères, livré en sacs, en cartons ou en d'autres emballages.

2. GÉNÉRALITÉS

- 2.1 Le noir de carbone ensaché est généralement livré en sacs de 25 kg (ou de 50 lb). Ces sacs peuvent être groupés en cartons, en casiers ou chargés individuellement en piles superposées. Suivant le cas, une livraison comprend un certain nombre de sacs, de cartons, de piles ou un poids total donné.
- 2.2 Les échantillons doivent être prélevés, comme il a été convenu entre l'acheteur et le fournisseur, soit au lieu de fabrication, soit au lieu de livraison. Les échantillons peuvent être prélevés dans les sacs soit au moment du chargement, soit au moment de la réception. Chaque échantillon prélevé représente soit un groupe de sacs, soit un lot, soit un poids donné du produit. Le nombre d'échantillons à prélever doit être conforme à ce qui a été convenu entre les deux parties.
- 2.3 La quantité de noir de carbone constituant un échantillon individuel doit être en rapport avec les essais qu'on se propose d'effectuer. Il est recommandé que la masse des échantillons ne soit pas inférieure à 1 kg ou que leur volume ne soit pas inférieur à 3 litres.

3. APPAREILLAGE

Sonde de prélèvement, constituée par un tube de polyéthylène d'au moins 25 mm de diamètre qui peut être introduit dans le sac jusqu'à son centre géométrique. Le noir de carbone peut s'écouler à travers ce tube depuis le centre géométrique du sac. (Voir Figure.)

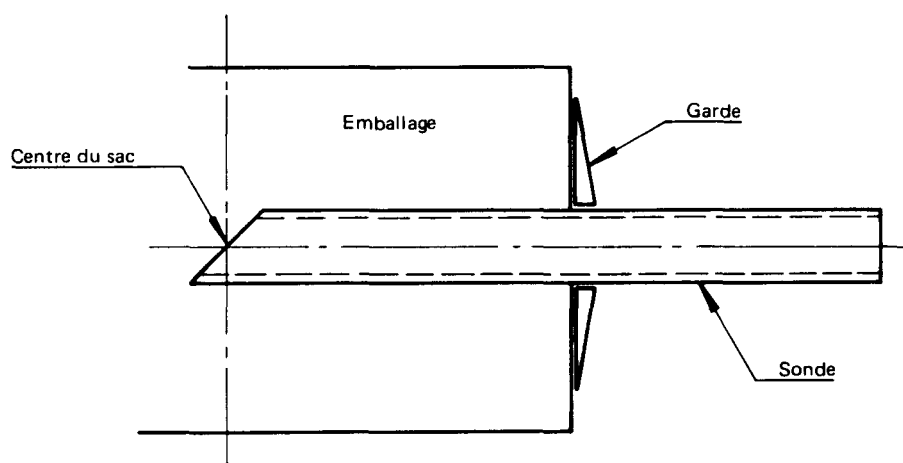


FIGURE — Sonde de prélèvement